

La paroisse de Lotbinière lance un cri de détresse

Gilles Boileau

Volume 9, Number 2, November 2003

Du bon usage de la mémoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1066ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2003). La paroisse de Lotbinière lance un cri de détresse. *Histoire Québec*, 9(2), 41–45.

La paroisse de Lotbinière lance un cri de détresse

Par GILLES BOILEAU

La vie n'a pas toujours été facile sur les rives du Saint-Laurent, que ce soit à l'époque de la Nouvelle-France ou du Bas-Canada. Nous retrouvons dans les documents d'archives et les journaux d'époque de nombreux et douloureux exemples de détresse. Villes, villages et campagnes ont connu des moments difficiles où la survie des familles dépendait souvent de la charité ou de l'assistance publique, sans parler, bien sûr, de la solidarité entre parents et voisins. On considère parfois, avec raison, que la mauvaise situation socio-économique des campagnes du Bas-Canada fut l'une des causes, fort nombreuses par ailleurs, du mouvement insurrectionnel de 1837. Quand les paysans et le «petit peuple» des villes doivent lutter quotidiennement pour leur existence, il devient facile d'imaginer et de comprendre leur colère face aux abus du pouvoir.

Plusieurs paroisses lancèrent à cette époque de notre histoire des appels de détresse au gouvernement. La façon de le faire était de présenter au Gouverneur une requête sous forme de «pétition». C'est ce que firent, le 7 janvier 1829, les habitants de la paroisse de Lotbinière, tel que révélé par les *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*.

Après réception de la requête par l'administrateur du gouvernement, Sir James Kempt, ce dernier la fit communiquer aux représentants du peuple, c'est-à-dire aux députés de l'Assemblée législative pour qu'ils l'examinent, qu'ils en scrutent le bien fondé et qu'ils en disposent selon leur bon vouloir, en leur âme et conscience. Au premier abord, le gouverneur semble tout-à-fait favorable à ce qu'on accorde un «prompt secours» aux gens de Lotbinière. Qu'on en juge par le libellé du message de Kempt à l'Assemblée...

«Comme il a été représenté à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement dans une pétition de la part des habitants de la Paroisse de Lotbinière, qu'un grand

leur est pas donné un prompt secours, Son Excellence recommande l'état de ses personnes en détresse à la considération favorable de l'Assemblée, étant persuadé que la Chambre sera disposée d'accorder, après les informations nécessaires, tels secours que les circonstances du cas peuvent requérir.»

Curé, marguilliers et notables

Signée par le curé, les marguilliers et notables de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, la pétition fut présentée et lue par M. le député Bourdages. On y insistait dès les premières lignes sur la gravité de la situation et les risques appréhendés de famine...

«Qu'en conséquence de la disette des années dernières, à laquelle vient mettre le comble la stérilité de la présente, la plupart des cultivateurs se sont trouvés dans la dure nécessité de se défaire d'une partie essentielle des animaux d'agriculture, dans la vue de se procurer par l'achat des grains nécessaires, de quoi répondre aux espérances d'une saison meilleure, et que déjà la

nombre de familles dans cette paroisse sont exposées à périr faute d'aliments, s'il ne



Terre de misère. (Photo Gilles Boileau)

plus affreuse famine a commencé à se faire sentir dans la classe des pauvres.»

En dépit de leur bonne volonté – et surtout parce qu'ils étaient bien en mesure d'évaluer l'urgence de la situation – MM. les marguilliers, tout comme le curé, auraient bien souhaité venir en aide aux familles dans le besoin, mais les finances de la Fabrique ne leur permettaient pas même de songer le moins au monde à «remédier à des maux si désolants». Peut-être l'auraient-ils pu si le nombre de familles touchées par cette catastrophe avait été moindre, mais compte tenu de l'ampleur de cette détresse, jamais il n'aurait été possible de trouver les sommes qui auraient permis de se procurer «la subsistance nécessaire jusqu'à la prochaine moisson».

Tout en insistant sur leur bonne volonté, les marguilliers et notables de la paroisse, signataires de la requête et représentants en quelque sorte des «pauvres habitants et du petit peuple», prennent bien soin de se justifier en exposant les raisons de leur refus. Si la Fabrique ne peut secourir les familles les plus indigentes, c'est que l'argent de la paroisse a déjà été utilisé à d'autres fins...

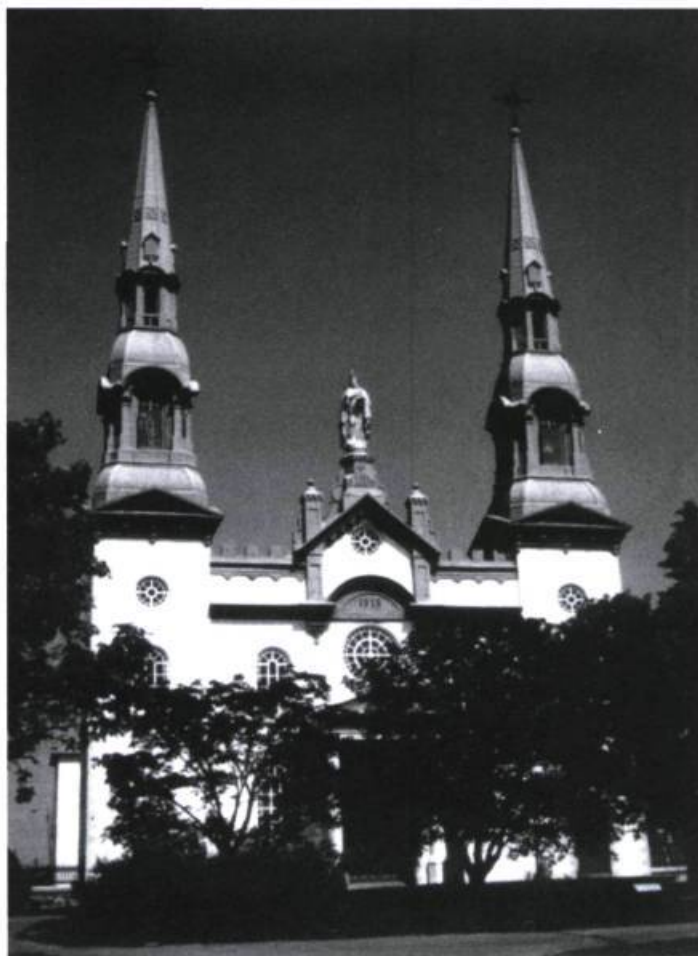
Pauvres habitants et petit peuple

«Les frais considérables récemment encourus pour bâtisses d'église, sacristie, presbytère, le tout en pierre, joints à divers prêts d'une grosse somme d'argent, faits pour ces bâtisses avec l'approbation de leur seigneur évêque d'alors, les mettent hors d'état d'accomplir leur généreux dessein, tant de dépenses et de prêts ayant épuisé pour le moment les ressources de la paroisse et le coffre de la Fabrique.»

En parlant de leur «généreux dessein», tous ces «distingués notables» et autres «gens bien» font bien voir leur grandeur d'âme. Leur regret est d'autant plus

profond qu'eux-mêmes ne peuvent utiliser leur fortune afin de soulager la misère de leurs concitoyens puisqu'ils ont déjà prêté de fortes sommes à la Fabrique paroissiale. Poussant cette sympathie encore plus loin...

«... les pétitionnaires prévoient, avec une douleur d'autant plus vive, la triste conséquence d'une famine inévitable, que



L'église au cœur du village. (Photo : Gilles Boileau)

les moins souffrants, réduits eux-mêmes à chercher ailleurs leur propre subsistance, ne sauraient en rien soulager la misère des plus affligés.»

Pour tirer les paroissiens de leur misère, les signataires de la pétition demandent au gouvernement un prêt de «mille livres courant». Avec cette somme, empruntée pour trois ans, on permettrait à 546 personnes, réparties dans 83 familles, d'éviter la famine et de ne pas «mourir de faim».

Avec l'autorisation de Mgr Panet, évêque du diocèse de Québec, les mar-

guilliers s'engageaient, sur leur honneur et celui de la Fabrique, à rembourser la dite somme au gouvernement en trois ans, à même les sommes remboursées par ceux qui auront bénéficié de ces prêts. Mais il y avait une condition pour que le tout puisse se réaliser. Les paroissiens bénéficiaires de ces prêts devaient consentir à hypothéquer leurs immeubles. Ce n'est qu'à cette condition que les indigents allaient pouvoir recevoir l'argent ou les grains dont ils avaient besoin pour «rester en vie».

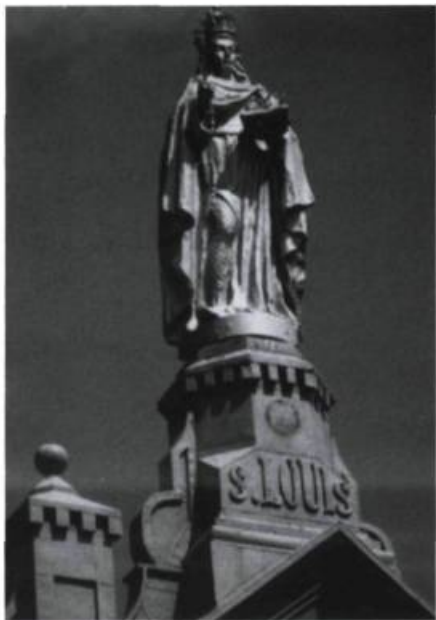
L'attente et la déception

Trois jours plus tard, le 10 janvier, allait s'amorcer une longue procédure pendant qu'à Lotbinière on continuerait d'avoir faim. Ainsi donc, la pétition de même que le message du Gouverneur furent référés à un «comité spécial» pour étude approfondie et avis. C'était le temps de l'attente et de la déception. Deux résolutions émanèrent du comité. La première suggérait...

«...qu'une somme n'excédant pas deux cents livres courant soit avancée, en forme de prêt, à Messire Daveluy, curé de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, et aux marguilliers... sous leur garantie et responsabilité, pour être employée le plus promptement possible au soulage-

ment de trente-cinq familles de la dite paroisse... qui sont dépourvues de tous moyens de subsistance depuis le premier janvier présent... en attendant que cette Chambre avise et détermine s'il est expédient d'avancer la balance de mille livres courant demandées en forme de prêt, par la pétition de la dite paroisse.»

La pétition faisait mention de 83 familles et non de 35! Dans sa deuxième résolution, le comité spécial souhaitait tout simplement que le Gouverneur entérine cette première résolution et qu'il ordonne que cette avance de pas plus de deux cents



C'est Louis Jobin qui a sculpté ce gigantesque Saint-Louis, le saint patron de la paroisse. (Photo : Gilles Boileau)

livres soit consentie dans les meilleurs délais. Quatre députés, MM. Bourdages (Buckingham), Proulx (Buckingham), Lee (Basse-Ville de Québec) et Lagueux (Dorchester) se chargeraient de présenter la dite adresse à Son Excellence l'administrateur du gouvernement.

Le 12 janvier, M. Bourdages confirma que l'adresse avait été bel et bien présentée à Son Excellence. Au grand étonnement de la Chambre d'assemblée, des pétitionnaires et surtout au grand désespoir des miséreux de Lotbinière, le gouverneur Kempt dit «non» et refusa d'autoriser la modeste avance demandée au nom d'une population affamée et souffrant du froid.

Plus rigoureux que le roi d'Angleterre, Kempt exigea que cette résolution soit d'abord approuvée non seulement par la Chambre d'assemblée, mais aussi par le Conseil législatif et le Conseil exécutif. Quand on sait que la plupart des membres de ces deux «dernières branches» de la Législature étaient de riches marchands et bourgeois bien nantis –désignés et non élus-, on comprend mieux les raisons qui, quelques années plus tard, poussèrent une partie du peuple à vouloir mettre fin à cette hégémonie et à aux privilèges d'une caste de personnages aux intentions parfois fort douteuses.

Pendant que Kempt était bien installé dans son château Saint-Louis et pendant que les membres des deux conseils législatif et exécutif remettaient tout en question, à Lotbinière on continuait d'avoir faim et froid.

Voici d'ailleurs le texte intégral de la réponse du gouverneur, rapportée par M. Bourdages:

«C'est avec le regret le plus sensible que je me trouve dans la nécessité de me refuser au désir de la Chambre d'Assemblée dans cette occasion; les instructions du Secrétaire d'État de Sa Majesté qui m'ont été transmises dans une dépêche en date du vingt-neuf septembre dernier, étant de ne pas faire l'appropriation d'aucune partie du revenu non-approprié de la province, à aucun service public, ou à aucun objet quelconque, qu'en conséquence d'un Acte d'appropriation passé par les trois branches de la Législature».

On se rappellera pourtant que le 7 janvier, alors que la requête des pétitionnaires de Lotbinière était reçue par Kempt lui-même, ce dernier, après en avoir pris connaissance, recommanda «l'état de ces personnes à la considération favorable de

l'Assemblée», souhaitant même que les secours sollicités soient accordés.

S'humilier et demander la charité

L'appareil procédurier se mit donc en marche... Curé, marguilliers et notables de Lotbinière revinrent de nouveau devant députés et conseillers afin de «demander la charité».

Le 14 janvier, M. Bourdages, toujours à la tête du comité spécial, recommença sa besogne et convoqua les intéressés. Un nouveau rapport sera rédigé et présenté à ceux qui ont le pouvoir de dire oui ou non. Le curé de Lotbinière, entre autres, devra de nouveau répéter le plaidoyer qui avait été sien quelques jours auparavant.

Le principal témoin et intercesseur fut donc Messire Jean-Baptiste Daveluy, curé de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière. Il a présenté et remis au comité une copie des documents présentés quelques jours plus tôt. Le dit Messire Daveluy a en outre fait état des documents par lesquels sa Fabrique accepte de garantir l'emprunt sollicité auprès des autorités du Bas-Canada.

Pour sa part, M Louis Legendre, de la paroisse de Lotbinière, arpenteur, mar-



La campagne est aujourd'hui resplendissante. (Photo : Gilles Boileau)

chand et ancien marguillier, a comparu pour une deuxième fois devant le comité. On lui a simplement demandé de dresser la liste des marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de Lotbinière alors en exercice. Il donna les noms de MM. Georges Tancred, habitant, Ambroise Chavigny de la Chevrotière, Écuyer et notaire, et Pierre Godet, aussi habitant. Voici la décision du comité :

«Votre comité ayant pris en sa sérieuse considération la détresse des pétitionnaires est d'opinion de recommander l'appropriation d'une somme n'excédant pas huit cents livres courant, déjà accordée par la Chambre en forme de prêt à Messire Daveluy, curé de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière et aux marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique d'icelle, sous leur garantie et responsabilité, pour être immédiatement employée au soulagement de quarante-neuf familles tellement en détresse dans la dite paroisse.»

On apprend donc que le curé a déjà reçu une avance de huit cents livres... et que cette somme contribuera à soulager... quarante-neuf familles. On avait déjà parlé de quatre-vingt-trois, puis de trente-cinq... La Chambre, en son entier, acquiesça à cette proposition le 16 janvier. On l'apprend dans le rapport soumis par M. Larue, dont voici un extrait...

«Résolu... Que c'est l'opinion de ce comité, qu'en addition à la somme de deux cents livres courant déjà votée par cette Chambre pour subvenir au soutien de trente-cinq familles de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, manquant totalement de moyens de subsistance, une somme n'excédant point huit cents livres courant, soit avancée en forme de prêt au curé de la dite paroisse et aux marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique d'icelle, sous leurs garantie et responsabilité, et sur la responsabilité individuelle des dits curé et marguilliers, pour être le tout employé au soulagement des familles en telle détresse en la dite paroisse de Saint-Louis de Lotbinière.»

Quel charabia pour donner nourriture et chaleur aux pauvres!

Un vote fut quand même pris: vingt bulletins furent favorables à la requête, mais il y eut quatre votes négatifs. On ignore les noms de ces quatre serveurs

de l'État qui auraient souhaité que les miséreux de Lotbinière, en cet hiver de 1828-1829, crèvent de faim et de froid.

Un autre vote fut pris le 24 janvier. Puis le bill fut porté au Conseil législatif... Mais rien n'est encore certain. Un dernier vote devait être pris le 28 janvier, suite à un troisième rapport du comité spécial. Vint le 28 janvier. Autre déception pour les gens de Lotbinière: «Sur motion de M. Cuvillier, secondé par M. Raymond... il fut ordonné... que le dit ordre du jour soit remis au six février prochain». Le six février venu, l'ordre du jour fut remis... «à mercredi prochain».

Quoi qu'il en soit, le vendredi 30 janvier 1829, on apprend que le Conseil législatif a passé sans aucun amendement le bill suivant:

«Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent y mentionnée à l'effet de secourir certains habitants de Lotbinière dans leur détresse causée par le manque de la récolte dernière.»

C'est le 14 mars que Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill qui allait peut-être soulager les habitants de Lotbinière.

Fallait-il attendre plus de deux mois pour secourir les paroissiens de Lotbinière? Fallait-il laisser passer les deux mois les plus rigoureux et les plus cruels de l'hiver pour que les gens de Lotbinière puissent trouver chaleur et nourriture.

Pour mémoire, il est bon de se rappeler que c'est ce même Sir James Kempt qui, quelques mois plus tard – à la fin de septembre 1829 – «grimpera dans les rideaux» et fera une crise de nerfs à la suite de l'allocation prononcée par l'abbé Étienne Chartier lors de l'inauguration du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Kempt avait même insisté auprès de l'évêque de Québec pour que ce dernier montre le chemin de l'exil à ce jeune prêtre éducateur qui s'était réjoui avec raison de ce que cette nouvelle maison d'éducation allait permettre aux jeunes Canadiens de mieux se défendre contre le pouvoir envahissant et dominateur des Britanniques.

Le Saguenay connaît aussi la misère

Chaque nouvelle année amenait son lot de

misère. Nombreuses furent les paroisses du Bas-Canada à en souffrir. Après Lotbinière, en 1829, on pourrait revivre, à travers *La Minerve* de novembre 1833, la situation du grand comté de Saguenay.

Après avoir révélé, en date du 25 novembre, qu'«une députation de Gaspé a obtenu de Son Excellence 300 quarts de farine pour les habitants en détresse de cette partie éloignée du pays», la feuille de Ludger Duvernay affirme que «le même inconvénient existe presque au même degré pour le comté de Saguenay». Les deux régions souffraient d'un manque de vivres que leur éloignement rendait encore plus difficile à combler.

Il devenait urgent de diriger des secours vers le Saguenay avant «la clôture de la navigation», autrement ce serait la disette assurée «dans les parties affligées». Il était impensable d'acheminer des provisions vers cette région en utilisant le Chemin des Caps. Le transport aurait alors coûté aussi cher que la nourriture. Partout on déplorait que le gouvernement n'ait pas «pris d'avance toutes les précautions nécessaires» pour éviter d'avoir recours à des solutions d'urgence. Refuser d'aider les gens du saguenay serait faire preuve d'inhumanité.

Le gouvernement aurait dû pouvoir mesurer les conséquences néfastes de la gelée, tout comme il aurait pu s'y prendre à temps pour éviter que les habitants ne soient confrontés à une aussi grave épreuve. Pourquoi attendre l'hiver pour porter secours?

C'est le député du comté, le Dr Tessier, qui prit l'initiative d'ameuter le gouvernement et de demander de l'aide, assisté en cela de quelques marchands et notables. Une lettre adressée au Gouverneur le suppliait «d'exercer la bienveillance paternelle du souverain en faveur des sujets de Sa Majesté qui souffraient d'un grave manque de récoltes». Les signataires de cette requête insistaient sur l'urgence d'agir, face à la venue de l'hiver et à la fermeture des grandes voies navigables.

Prié de «détourner les horreurs de la famine et de la désolation dont tant de familles sont menacées durant l'hiver qui approche», on allait même jusqu'à assurer Son

excellence «qu'il se mériterait, par cette action bienveillante et méritoire» la sincère approbation de la prochaine Législature.

Dans le mémoire qui accompagnait cette pressante supplique, les signataires affirmaient, qu'en raison de la perte des deux dernières récoltes, «un grand nombre de familles étaient menacées de périr durant l'hiver qui approche, sans des secours alimentaires immédiats». Ils imploraient le gouverneur d'agir «dans l'intérêt de l'humanité affligée». Ces Messieurs avaient l'espoir de voir le Gouverneur en chef prendre «en sa gracieuse considération les misères et le péril dont est menacé le comté du Saguenay, et accorderait tel moyen de protection que dans sa sagesse elle jugerait convenable».

La requête portait six signatures: un notaire, un médecin et quatre marchands dont trois étaient aussi capitaines de milice. Le député Xavier Tessier avait lui aussi signé le document.

Un gouverneur méprisant

C'est le secrétaire de Son Excellence (le lieutenant colonel Craig) qui répondit, au nom du Gouverneur, dès le lendemain. Immense déception et véritable outrage aux gens du saguenay: c'était NON.

Son Excellence reconnaissait bien candidement que «la possibilité d'une détresse partielle en conséquence du manque des récoltes dans certaines parties de la province n'avait pas échappée à sa connaissance».

Par contre, c'est avec une vive arrogance qu'il reprocha aux délégués du Saguenay venus solliciter du secours... de n'être pas venus plus tôt. Son Excellence trouvait même «extraordinaire» qu'ils aient tant attendu, face à cette détresse (en supposant qu'elle existe) pour sonner l'alarme. Son Excellence, par la plume de son secrétaire, écrit...

«Cette communication tardive de votre part et de la part des individus qui ont signé le mémoire qui accompagnait votre lettre, paraît à Son Excellence d'autant plus extraordinaire que la perspective de la détresse, en supposant qu'elle existe, doit avoir été apparente longtemps auparavant et à vous et à eux.»

Avant d'adresser des reproches aux porteurs de la supplique et de leur dire NON, Son Excellence, dans sa candeur méprisante, avoua nettement qu'il avait lui-même prévu cette possible détresse, cause d'une immense détresse.

Devant cet insultant refus, M. Tessier fit bien remarquer que ce que les affligés du Saguenay allaient trouver extraordinaire, ce ne serait pas le comportement des délégués mais plutôt la conduite irresponsable de Son Excellence...

«Les habitants du Saguenay auront un bien plus grand motif de re-

gret, lorsqu'ils apprendront par votre lettre que la possibilité de la détresse dont ils sont affligés n'avait pas échappé à la connaissance de Sa Seigneurie, sans que pourtant l'Exécutif se soit nullement mis en peine de s'assurer de l'étendue de cette détresse, ou des moyens d'y porter remède.»

Et pourtant, trois goélettes venaient justement de quitter Québec. Elles auraient pu emporter apporter quelques soulagements au Saguenay. Mais Son Excellence a dit NON.

Les Éditions Histoire Québec

- C'est la maison d'édition des sociétés d'histoire membres de la Fédération.
- C'est le seul éditeur de livres en histoire locale et régionale au Québec, produits et réalisés par des sociétés d'histoire.
- C'est le moyen le plus efficace, économique et unique de bénéficier des différents programmes d'aide à l'édition des organismes fédéral et provincial, ce qu'aucune société ne peut espérer par ses propres moyens.

**Contribuez à l'essor de votre maison d'édition
L'histoire locale et régionale, par vous, pour vous
Contactez nous pour vos projets d'édition**

courriel: pub.hq@histoirequebec.qc.ca

Téléphone: (514) 252-3031 – sans frais : 1-866-691-7202

Les titres déjà parus:

Claude GAUTHIER, **Ville de / Cité de Jacques-Cartier Tome 1 : Des débuts difficiles 1947-1960**, Collection Société historique et culturelle du Marigot, Les Éditions Histoire Québec, 2002.

Claude GAUTHIER, **Cité de Jacques-Cartier Tome 2: La Métropole de la Rive-Sud 1960-1969**, Collection Société historique et culturelle du Marigot, Les Éditions Histoire Québec, 2002.

Mona GODBOUT, **Monuments et sculptures de l'arrondissement Vieux-Longueuil**, Collection Société historique et culturelle du Marigot, Les Éditions Histoire Québec, 2002.